

DÉPARTEMENT DU
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023
N°2023.02.14

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le mercredi 29 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Hervé GRANDJEAN,

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Aïcha GASSER, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Cristina MESLET, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Damien PESSOT, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEWISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER représentée par Christian DURANTIN
Martine MEZONNET représentée par Francis GAUMY
Philippe ROCHETTE représenté par Michel PREAU
Marie-Laure LANCIAUX représentée par Olivier DEWISE

Absente non représentée :

Mme Dominique MOLLE

Yaëlle MATHIEU-PEGART a été nommée secrétaire de séance.

TOMBE COLLECTIVE DE REGROUPEMENT DES MORTS POUR LA FRANCE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la présentation du rapport à la Commission Citoyenneté et démocratie implicative en date du 16/03/2023,

Considérant que 34 sépultures de militaires morts pour la France sont disséminées dans l'enceinte du cimetière communal,

Considérant qu'au regard de la procédure de reprise de concessions funéraires à l'état d'abandon autorisée par la délibération prise en conseil municipal le 19 octobre 2016, 10 concessions attribuées aux défunts militaires sont répertoriées à l'état d'abandon, les 24 autres étant entretenues par les familles,

Considérant qu'afin d'honorer et de préserver la mémoire des personnes mortes pour la France, il est proposé de mettre en place une « tombe collective de regroupement des morts pour la France » ,

Considérant que parmi la reprise des 10 concessions à l'état d'abandon, le numéro 271 localisé dans le secteur 1 du cimetière est proposé pour l'emplacement de la tombe collective susmentionnée. Cette concession présente un intérêt patrimonial, permet de recevoir, a minima, les restes des 9 autres concessions, de respecter le caractère familial des restes et de réduire le coût de l'opération,

Considérant que la remise en état du monument funéraire est estimée à 2300 euros TTC,

Considérant qu'une demande de prise en charge financière se fera auprès d'établissements, associations mémorielles,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **PROCEDE** à la mise en place d'une « tombe collective de regroupement des morts pour la France » telle que proposée dans l'exposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière auprès d'établissements, associations mémorielles;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

